

Un combat naval sur le lac Léman

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **27 (1889)**

Heft 42

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-191255>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

histoire, ce magistrat s'est empressé de prévenir les parents des trois jeunes voyageurs, qui furent renvoyés à Nice.

L'on s'est fait une idée si phénoménale de la Tour de 300 mètres, on l'a tellement grandie dans les imaginations, qu'il semble vraiment qu'elle doit toucher aux étoiles, ou tout au moins atteindre la lune.

Elle a enfin fait causer tant de gens, donné lieu à tant de récits divers, que quelques plaisants se livrent maintenant à ce sujet à toute espèce d'histoires fabuleuses et de mystifications.

L'autre jour, un loustic, prenant son air le plus sérieux, disait à son entourage qui était tout yeux et tout oreilles : « Peuh !... qu'est-ce que la Tour Eiffel ?... Une bagatelle ! On vient d'en faire une aux Etats-Unis qui surpasse en hauteur tout ce qu'on pourrait imaginer. Tenez, lors de son achèvement, le drapeau américain fut hissé à son sommet le samedi soir. L'ouvrier charpentier chargé de cette besogne laissa, par mégarde, tomber le marteau qu'il avait à la main ; eh bien, ce marteau n'arriva à terre que le lundi à quatre heures de l'après-midi ! »

Et cependant, malgré toute la célébrité que la Tour Eiffel s'est acquise dans le monde entier, que de critiques n'a-t-elle pas soulevées dès l'origine de sa construction. On se souvient de la fameuse protestation qui se produisit en février 1887, sous forme de lettre adressée à M. Alphand, directeur des travaux de la ville de Paris. Dans cette pièce, signée des noms les plus illustres dans les arts et dans les lettres, on remarque ce passage :

« Paris attire les curiosités et les admirations. Allons-nous donc laisser profaner tout cela ? La ville de Paris va-t-elle donc s'associer plus longtemps aux baroques, aux mercantiles imaginations d'un constructeur de machines pour s'enlaidir irréparablement et se déshonorer ? Car la Tour Eiffel, dont la commerciale Amérique elle-même ne voudrait pas, c'est, n'en doutez point, le déshonneur de Paris. Chacun le sent, chacun le dit, chacun s'en afflige profondément, et nous ne sommes qu'un faible écho de l'opinion universelle, si légitimement alarmée. »

M. Eiffel prit la chose très calmement, poursuivant courageusement son but. Il répondit à ses détracteurs par un mémoire excessivement intéressant, et dans lequel il laissa percer, par ci par là, une ironie pleine d'esprit et d'à propos : « La protestation

gratifie ma tour « d'odieuse colonne de tôle boulonnée, » dit-il quelque part, je n'ai point vu ce ton de dédain sans en être irrité. Il y a parmi les signataires des hommes que j'admire et que j'estime. Il y en a d'autres qui sont connus pour peindre de jolies petites femmes se mettant une fleur au corsage, ou pour avoir tourné spirituellement quelques couplets de vaudeville. Eh bien ! franchement, je crois que toute la France n'est pas là-dedans.

» M. de Vogué, dans un récent article de la *Revue des Deux-Mondes*, après avoir constaté qu'en entendant chanter dans n'importe quelle ville d'Europe ces élucubrations essentiellement parisiennes : *Ugène, tu me fais de la peine*, et le *Bi du bout du banc*, se demandait si nous étions en train de devenir le *graeculi* du monde contemporain ; il me semble que, n'eût-elle pas d'autre raison d'être que de montrer que nous ne sommes pas seulement le pays des amusements, mais aussi celui des ingénieurs et des constructeurs qu'on appelle de toutes les régions du monde pour édifier les ponts, les viaducs, les gares et les grands monuments de l'industrie moderne, la Tour Eiffel mériterait d'être traitée avec plus de considération. »

(A suivre.)

L. M.

Un combat naval sur le lac Léman.

Ce titre fera sans doute sourire nos lecteurs, qui croiront tout d'abord à une amusante mystification. Il n'en est rien cependant, témoin le récit qu'on va lire, publié le 13 janvier 1842, dans la *Veveysanne*, feuille communale, paraissant alors à Vevey :

« Les riverains du lac, de Nyon à Promenthoux, ont assisté mardi, 4 janvier, à un combat naval qui pourrait fournir un épisode aux romanciers aquatiques, Eugène Sue, Ed. Corbière, ou le capitaine Marryat. Rien n'y manquait, ni les coups de fusil, ni la scène d'abordage obligée. Voici le fait.

» Une barque, montée par un équipage savoyard, vint pour charger du sable sur la grève de Promenthoux, sans tenir compte de la sage défense faite par le gouvernement de dégarnir nos rives de matériaux si nécessaires à l'entretien de nos routes, et dont la rareté oblige les voyers à employer souvent, pour la réparation de la voie publique, au lieu de gravier ne coûtant que le transport, des pierres qui, outre le charroi, donnent lieu à de grands frais pour les extraire et les briser.

» Un gendarme vint donc inviter les délinquants à cesser leur besogne

et à se retirer s'ils ne voulaient pas s'exposer à payer l'amende. Les bateliers, non-seulement ne tinrent aucun compte de cet avertissement, mais encore insultèrent l'agent de la force publique, et allèrent jusqu'à le menacer de mauvais traitements. Celui-ci les prévint qu'il était armé, et que s'ils se portaient à des excès contre lui, il saurait se défendre.

» Des paroles on devait en venir aux coups. Un des matelots, le patron de la barque, parut sur le pont avec un fusil, le chargea tranquillement, et fit feu sur le soldat, dont le coup de carabine ne se fit pas attendre. On s'était manqué de part et d'autre ; et bateliers de recharger leur escopette, gendarme d'aller chercher du renfort... bon !

» Une demi-heure après, une chaloupe, conduite par trois vigoureux rameurs, sortait du port de Nyon, emportant la brigade de la ville, et cinglait sur le bâtiment contrebandier, en longeant la côte de Prangins, pour éviter d'être remarquée. Bien que la bise fût contraire, les militaires avancèrent rapidement, et quand les forbans s'aperçurent qu'on venait à eux, il était trop tard. Néanmoins, nos pirates ne se tinrent pas pour battus, et, levant les ancres, ils mirent toutes leurs voiles au vent ; l'embarcation vira de bord, et gagnait déjà le large, lorsque le sergent commandant le détachement fit apprêter les armes et les somma de s'arrêter. Cette menace fit hésiter la manœuvre, le grappin fut jeté sur la barque ; les pirates pensèrent inutilement à se défendre, le sous-officier sauta à bord suivi de son monde, et les fit désarmer avant qu'ils pussent nuire. Peu de temps après, il rentra à Nyon sur sa prise.

» Quatre hommes trouvés sur la barque ont été immédiatement écroués aux prisons du Château, et le bâtiment a été séquestré sous bonne garde, la police ayant été prévenue que quelques tentatives devaient être faites par des amis des délinquants pour l'enlever pendant la nuit et la reconduire en Savoie. Un fusil trouvé chargé a été mis sous scellé.

» La justice informe. »

On apprendit conseiller d'Etat.

Dein ti lè meti, faut on appren-te-çadzo ; et se y'ein a que sont prâo suti po savâi s'ein teri à l'honneu tot lo drâi, y'ein a dâi z'autro que dus-sont s'embriyî du pê liein, po s'ac-coutemâ on bocon.

Djan-Isaa Corbin avâi 'na felhie prâo galéza et qu'avâi gaillâ à pre-teindrè, kâ l'étâi soletta, et Djan-Isaa